



30 OCTOBRE 2023

EUROPE INFO HEBDO



ESPACE SCHENGEN, CONSÉQUENCES DES GUERRE ET MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ.

Bonne lecture!

Elise BERNARD,
Edouard GAUDOT,
Fairouz HONDEMA-MOKRANE
Tom LANDFRIED.

Avec la précieuse assistance de Zaineb EL BOUDOUR EL IDRISSEI et Carla BOYER.



ÉTAT DE L'ÉTAT DE DROIT

CRISE MIGRATOIRE, DROITS FONDAMENTAUX, FRONTIÈRES LE PLUS FORTERESSE

Avec le retour de la menace terroriste au premier plan des préoccupations de sécurité, les questions de respects des libertés et d'encadrement de la lutte contre les radicalisations se reposent avec la même acuité - l'équation moderne à somme nulle entre liberté et sécurité penche plus que jamais vers cette dernière.

- Bien entendu, le contexte international de la guerre israélo-palestinienne, entre l'atrocité de l'attaque terroriste du Hamas et la brutalité de la réponse armée israélienne accentue les risques terroristes sur le sol européen.
- C'est ainsi que les récentes attaques à Arras et à Bruxelles ont remis au centre des débats la question de l'espace Schengen et des frontières de l'UE.
 - Le principe est donc la libre circulation des biens et des personnes entre les différents pays signataires.
 - L'attaque de Bruxelles particulièrement, durant laquelle deux citoyens suédois ont été abattus simplement pour leur nationalité, a précipité les annonces de rétablissement des contrôles aux frontières, notamment de la part du Premier ministre suédois.
 - Ces assassinats auraient été commis en représailles des Corans brûlés en Suède selon les hypothèses soulevées.
- Sous la pression d'opinions publiques inquiètes, les gouvernements européens ont annoncé qu'ils allaient resserrer leurs frontières et à intensifier les rapatriements des individus n'ayant pas obtenu l'asile en Europe.
 - Des engagements plus faciles à prendre qu'à tenir, tant le système du droit d'asile européen est lié à celui de la libre circulation - comme le rappelait cette analyse des instituts Egmont et Delors.
 - En outre, cette attaque a mis en lumière les difficultés de l'UE dans la gestion de l'asile et de la migration, ainsi que dans les renvois d'individus déboutés.
 - "Resserrer les frontières" est donc le premier objectif des gouvernements européens.
 - Selon le Premier Ministre suédois, pour que l'espace Schengen survive, il faut renforcer les frontières extérieures.
 - Certains pays, comme l'Italie, en butte à l'absence de coopération de leurs partenaires, ont choisi de renforcer directement leurs propres frontières nationales.
 - Il s'agit d'une voie déjà suivie par de nombreux États membres.
- Sans surprise, le renvoi des étrangers en situation irrégulière devient le pivot des discours sécuritaires.
 - En "une" du Spiegel, dans un basculement historique en faveur des expulsions de masse.
 - Pour le chancelier allemand, socialiste, la solution pour réguler l'immigration serait de trouver des accords de rapatriement avec les pays tiers, plutôt que d'avoir des mots durs mais sans actions.
 - Suivant la tendance déjà à l'œuvre chez ses voisins, l'Allemagne a d'ailleurs déjà commencé à développer des accords bilatéraux avec des pays tiers.
 - Les ministres de l'Intérieur européens vont dans le même sens : réunis à Luxembourg, ils ont exprimé vouloir accélérer les renvois d'étrangers en situation irrégulière jugés dangereux.
 - Selon les dirigeants européens, ce sont les pays d'origine qui ne veulent pas du de leurs ressortissants déboutés de titre de séjour en Europe.
- En France la question se pose aussi en ces termes après l'attentat d'Arras.
 - Certains s'interrogent sur l'irrégularité de la famille de l'auteur des crimes : elle avait en effet échappé de peu à l'expulsion à plusieurs reprises.
 - A l'heure actuelle, d'ailleurs, la mère et la sœur de Mohammed Mogouchkov craignent des représailles de la communauté pour avoir coopéré avec la justice.
- L'UE tente aussi de faire de l'immigration illégale une priorité : le Club des Juristes fait le point sur ce dossier.
 - Depuis l'arrivée de milliers de migrants à Lampedusa au mois de septembre, les questions d'immigration sont centrales dans les débats et le nombre de demandeurs d'asile ne cesse d'augmenter.
 - Tandis que certains pays, comme la Lituanie, se disent prêts à accueillir des migrants débarqués au nom du mécanisme de solidarité européen, l'UE négocie sur le pacte migration et asile, avec des restrictions plus strictes.
 - Même au Parlement européen où les majorités sont plus libérales qu'au sein du Conseil, les discussions sur la réforme de Schengen laissent entrevoir que les acquis de la libre circulation semblent plus que jamais menacés.



ÉTAT DE L'ÉTAT DE DROIT

DROITS FONDAMENTAUX, CJUE, SUETS

En pleine résurgence du contexte terroriste, le travail de renseignement est au cœur d'une affaire pendante devant la Cour de justice de l'Union européenne. Beaucoup s'inquiètent des violations des droits et libertés fondamentales, sous couvert d'une protection étatique de l'intérêt général, parfois difficile à saisir.

- L'affaire est ancienne et convoque les démons du passé :
 - Le 30 novembre 2015, trois associations françaises (la Quadrature du Net, le French Data Network ainsi que la Fédération FDN) déposent une requête introductive.
 - Devant le Conseil d'État français, ils contestent la conformité de la « loi renseignement » aux droits fondamentaux, à travers ses décrets d'application.
 - La requête s'était inspirée de l'Affaire Digital Right Ireland de 2014, où la Cour de justice de l'Union européenne annulait une directive européenne qui « imposait un même régime de conservation généralisée dans toute l'Union ».
- Dans un arrêt du 6 octobre 2020 très attendu, la grande chambre de la CJUE, se prononce sur l'articulation entre le droit au respect de la vie privée et la conservation des données personnelles et le secret des correspondances.
 - Le jour même, les associations requérantes publient un premier communiqué de presse concernant la décision qu'elles qualifient de « défaite victorieuse ».
 - Pour les juges de Strasbourg, des mesures législatives prévoyant une conservation généralisée et indifférenciée des données relatives au trafic et des données de localisation sont contraires au droit de l'UE, et précisément à la Charte des droits fondamentaux.
 - Aussitôt l'interdiction posée, la Cour s'efforce de poser les nombreuses exceptions pouvant autoriser certaines mesures dont les associations craignent les abus.
 - Le juge de l'UE a cependant avancé un cadre plus protecteur des libertés fondamentales que ce que prévoit le droit français.
 - Ce dernier se retrouvant alors « en contradiction flagrante » avec la décision du juge européen.
- Les hostilités reprennent : selon Mediapart, La Quadrature du net dénonce un « État de droit troué comme un gruyère ».
 - Selon la Quadrature du Net, la HADOPI « est un outil de surveillance de masse » ayant identifié, rien qu'entre les mois de février et août 2019, 319 175 personnes.
 - Conformément à son souhait de dépasser « l'enjeu franco-français » afin de faire émerger le sujet de la « surveillance généralisée de la population dans des États démocratiques », elle reprend la méthode précédente.
 - Dans une décision QPC du 20 mai 2020, le Conseil constitutionnel censure des dispositions organisant l'accès de la HADOPI aux données de connexion des internautes.
 - Une censure qualifiée de « boiteuse » créant une confusion sur la légalité du travail de l'HADOPI.
 - Pour répondre à ce flou juridique, le Conseil d'État transmet une nouvelle fois une question préjudicielle à la CJUE.
 - Les dissidences des juridictions françaises sont qualifiées de « Frexit sécuritaire » libérant « les renseignements français des principes de l'État de droit » primant depuis plus de dix ans dans la jurisprudence de l'UE.
 - Le 7 mars 2023, la grande chambre de la Cour de justice de l'Union européenne décide de renvoyer l'affaire en assemblée plénière.
 - L'avocat général, Maciej Szpunar, présente le 28 septembre 2023 des conclusions mettant le feu aux poudres.
 - Entre autres, autoriser l'accès aux données en période de danger exceptionnel n'est pas un revirement de jurisprudence mais plutôt une adaptation pragmatique.
 - Dans ce bras de fer, la doctrine voit un juge français « animé par son rôle de gardien de la puissance de l'État », d'autant plus eu égard au précédent établi par le Conseil d'État dans l'arrêt French Data Network de 2021.



EUROPE GÉOPOLITIQUE

DÉFENSE, AUTONOMIE STRATÉGIQUE, AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE PHEUNIX

L'Union traverse une période décisive de son histoire, comment va-t-elle réagir aux innombrables guerres qui s'embrasent autour de son territoire ? Elle semble pour l'instant incapable de trouver une solution et apparaît complètement désorganisée sur le terrain. Depuis le 24 février 2022 et l'attaque russe en Ukraine, au-delà des victimes sur le théâtre des opérations, la situation semble être devenue explosive pour l'UE. Le feu rejaille des cendres encore chaudes des Balkans comme déjà analysé pour le Kosovo, l'ensemble du Sahel est en ébullition et l'incendie israélo-palestinien est incontrôlable.

- Au sein du champ européen, la division et les atermoiements invitent à prendre du recul : les réactions intempestives ne sont plus acceptables.
 - Comme celle du Commissaire Varhelyi, qui avait déclaré suspendre les paiements pour l'aide aux Palestiniens à la suite de l'attaque du Hamas, engendrant le courroux de nombreux eurodéputés.
 - 72 d'entre eux ont même décidé d'envoyer une lettre à la Commission ce mardi en demandant la démission du commissaire hongrois.
 - L'implication d'Ursula von der Leyen dans le conflit fait aussi polémique
 - En se rendant en Israël pour apporter son "soutien inconditionnel", la présidente de la Commission s'est mise en porte-à-faux vis-à-vis du droit international
 - Y compris au sein de l'administration où le devoir de réserve a été ponctuellement délaissé.
 - Charles Michel a décidé de convoquer « un Conseil européen extraordinaire pour définir une position commune et une ligne d'action claire et unifiée. »
 - La leçon est pourtant claire : le monde change, et l'UE doit changer.
- L'UE bouge et se mue rapidement avec l'ensemble des crises qui l'entoure. Pour Sylvain Kahn, chercheur à Sciences Po les différents conflits forcent l'UE à se réinventer, les candidatures de l'Ukraine et des Balkans occidentaux favorisent également cette tendance.
 - Ces changements sont notamment visibles dans certaines politiques publiques.
 - « Les États membres de l'UE se dotent ainsi à l'échelle de l'UE d'une relance des politiques de soutien public à des filières industrielles » explique-t-il.
 - Ces nouvelles politiques permettront-elles à l'UE de s'affranchir de ses dépendances géopolitiques et géoéconomiques ? C'est la grande question existentielle posée par "l'autonomie stratégique".
 - Outre les conséquences politiques des guerres, les conséquences économiques et sociales sont aussi multiples.
 - L'inflation est très forte et généralisée depuis février 2022 et faire face à une escalade des tensions ne peut qu'empirer la situation.
 - Une action coordonnée de l'UE est donc nécessaire afin d'éviter de nombreuses tensions sur son territoire autour de sujets tels que le prix de l'énergie, les pénuries d'approvisionnement.
- A peine émergée des crises successives depuis 2008, l'économie européenne va devoir une nouvelle fois affronter un choc asymétrique sur lequel elle n'a que très peu d'influence.
 - Alors que trouver de nouvelles sources de gaz et tisser des relations avec différents producteurs de pétrole semblaient être sur la bonne voie, tout a désormais bien changé.
 - À la suite des bombardements sur l'hôpital Ahli Arab, de nombreuses manifestations ont eu lieu, au Liban, en Jordanie, au Maroc, en Iran, en Irak, en Turquie ou encore en Algérie.
 - La situation est extrêmement tendue : comme le souligne cette étude de l'IRIS les relations diplomatiques faiblissent et la corde peut rompre à tout moment.

Préserver la stabilité économique est un enjeu clé si l'UE ne veut pas connaître de nouveaux mouvements de colère sociale sur son territoire. Cette stabilité semble passer par la protection des consommateurs face à la forte volatilité des prix de l'énergie.

- En septembre 2023, le Parlement européen a donné son feu vert pour entamer des négociations avec le Conseil sur une nouvelle réforme.
 - Les consommateurs devraient ainsi avoir droit à des contrats à prix fixes ou dynamiques, l'objectif étant de stabiliser les prix et d'atténuer l'impact des chocs soudains sur les prix.
 - Les députés souhaitent également que les pays de l'UE interdisent aux fournisseurs de couper l'approvisionnement en électricité des clients vulnérables ou de les obliger à utiliser des systèmes de prépaiement.
- Outre la question énergétique, le sujet migratoire déstabilise aussi les équilibres sociaux et politiques de l'UE (cf. la section Etat de droit).
 - L'UE connaît un durcissement du ton et des mesures prises au sein de nombreux Etats membres.
 - Alors que semble se préparer une vaste opération d'évacuation vers Chypre, l'UE se retrouve aux prises avec ses contradictions sur les migrations.
- Enfin, les conséquences des guerres sont aussi nombreuses au vu du changement climatique.
 - « Les pays pourraient être tellement absorbés par le déficit immédiat d'approvisionnement en combustibles fossiles qu'ils négligeraient ou mettraient à genoux les politiques visant à réduire l'utilisation des combustibles fossiles ».
 - Explique le Secrétaire des Nations unies, Antonio Guterres.
 - Les conflits mettent donc en péril la coordination internationale ce qui risque d'allonger fortement les objectifs de l'UE, comme le Pacte vert pour l'Europe.

EUROPE GÉOPOLITIQUE

DÉFENSE, AUTONOMIE STRATÉGIQUE, HOPEX

Envisagé comme un test de la future capacité de déploiement rapide, un scénario d'intervention sur terre, mer et air pour répondre à l'appel d'un pays tiers, et surtout des personnels réels sur le terrain marque la présidence espagnole du Conseil de l'UE.



- Dans son blog, le journaliste spécialiste des questions de défense Nicolas Gros Verheyde revient sur le premier exercice Livex de l'UE qui s'est déroulé la semaine dernière.
 - Un exercice militaire réel, "grandeur nature", pour simuler une intervention en défense des intérêts de l'UE, et la capacité de déploiement rapide de l'UE.
 - Il implique des membres de forces armées de 9 pays (Autriche, Espagne, France, Hongrie, Irlande, Italie, Malte, Portugal, Roumanie) au large de Cadix, au sud de l'Espagne.
 - Premier exercice en direct de l'UE (LIVEX) mais seconde partie du programme MILEX, LIVEX suit l'exercice de poste de commandement (CPX) achevé, le 6 octobre 2023, véritable test du processus de planification militaire aux niveaux stratégique et opérationnel.
 - LIVEX s'est tenu du lundi 16 octobre au dimanche 22 octobre 2023.
 - Un groupement tactique de l'UE, composé de 31 unités et de 2 800 personnes a donc pu exécuter le plan opérationnel élaboré pendant le CPX.
- Selon le Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, l'Espagne se présente comme moteur de la politique de sécurité et de défense commune.
 - Cet exercice lancé par l'Espagne constitue donc "un signe sans équivoque de notre unité et de notre détermination à agir ensemble qui arrive au bon moment, alors que l'ampleur des défis et des menaces auxquels nous sommes confrontés exige ce nouveau niveau d'ambition".
- Ceci s'accompagne de la création d'un nouvel état-major opératif français dédié aux opérations terrestres en Europe CTE.
 - Ce commandement de niveau opératif est pensé pour renforcer la cohérence de l'engagement terrestre français sur le flanc Est ainsi que la crédibilité des armées françaises au sein de l'Alliance.
 - Le CTE est envisagé comme nouvel interlocuteur privilégié de l'OTAN, de l'UE et des pays partenaires pour une partie des opérations et activités à dominante terrestre en Europe, notamment dans leur volet logistique.
 - Tout ceci a pu être discuté et exposé les 17 et 18 octobre 2023, à Séville, à l'occasion du Comité Militaire de l'Union Européenne (CMUE).
- Ce discret embryon d'armée européenne mis à l'exercice en Espagne est organisé hors du cadre de l'OTAN.
 - Il témoigne de la tendance croissante au développement d'un outil militaire dont les finalités et les règles d'engagement, restent des questions essentielles encore en suspens.



GREEN DEAL

AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE, ÉNERGIES RENOUVELABLES HAUTE TENSION

Le 17 octobre 2023, les 27 trouvaient un accord sur la réforme du marché européen de l'électricité, considérée par la France comme une victoire.

- Les principales mesures de cette réforme tournent autour de la fixation des prix de l'électricité en particulier pour l'utilisation de l'électricité nucléaire par la France.
 - Mise en place d'un mécanisme de solidarité entre les pays européens pour faire face aux pics d'augmentation des prix ;
 - Création d'un mécanisme d'ajustement des prix pour limiter les effets de la volatilité des prix de l'électricité ;
 - Encouragement aux investissements dans les énergies renouvelables.
- Les débats autour de cette réforme ont cristallisé les tensions entre la France et l'Allemagne ces dernières mois.
 - Les deux pays s'affrontent sur les politiques énergétiques et leur modèle industriel respectif, dans une opposition quasiment idéologique entre nucléaire et renouvelables.
 - Néanmoins, dans cette réforme, l'Allemagne craint une concurrence déloyale de la part de la France, dont les coûts de production du nucléaire sont plus bas.
 - Les investissements dans son appareil productif (les centrales) sont amortis depuis longtemps.
 - Privée des importations de gaz russe à bas coût, l'Allemagne craint pour son appareil industriel et voit surgir le spectre de la désindustrialisation.
- Dans une analyse au fond, le site d'informations spécialisées *Contexte* revient sur une réforme qui ressemblerait presque à "un référendum, pour ou contre le nucléaire".
 - L'accord final rassure les Allemands sur les risques de distorsion de concurrence.
 - Il laisse cependant la marge de manœuvre aux Français pour appliquer un prix garanti à leur électricité nucléaire.
 - L'objectif principal de cette réforme est de faire baisser les factures des ménages européens.
 - Apaiser les esprits des citoyens en parant à l'augmentation du prix du gaz, depuis l'invasion russe de l'Ukraine notamment.
 - Grâce aux "contrats pour la différence CFD)" par exemple, qui permettent une intervention publique sous forme de subvention, lorsque la différence entre le prix de marché et le prix fixé en amont est couverte par l'État en faveur de l'électricien si le tarif est inférieur à celui du CFD.
- Cette nouvelle réforme a aussi pour ambition d'accélérer la décarbonation et la transition énergétique européenne.
 - Elle devrait permettre de compenser la fermeture progressive de centrales à charbon, surtout dans les pays encore fort dépendants comme la Pologne ou la Roumanie.
 - La fin de la dépendance au gaz naturel représente également un défi majeur pour l'UE.
 - La réforme encourage les investissements dans les énergies renouvelables.
 - En limitant les effets de la volatilité des prix de l'électricité, la réforme devrait rendre l'électricité plus abordable pour les consommateurs.
 - Cela pourrait donc stimuler la demande d'électricité renouvelable, qui est une source d'énergie plus stable et moins dépendante des combustibles fossiles.
- Il ne s'agit pour l'instant que d'un compromis au Conseil, pour établir le mandat à défendre lors des négociations avec le Parlement européen.
 - Ce dernier a adopté sa position en septembre, sur le texte final de la réforme du marché de l'électricité.
 - Le résultat est loin d'être garanti.

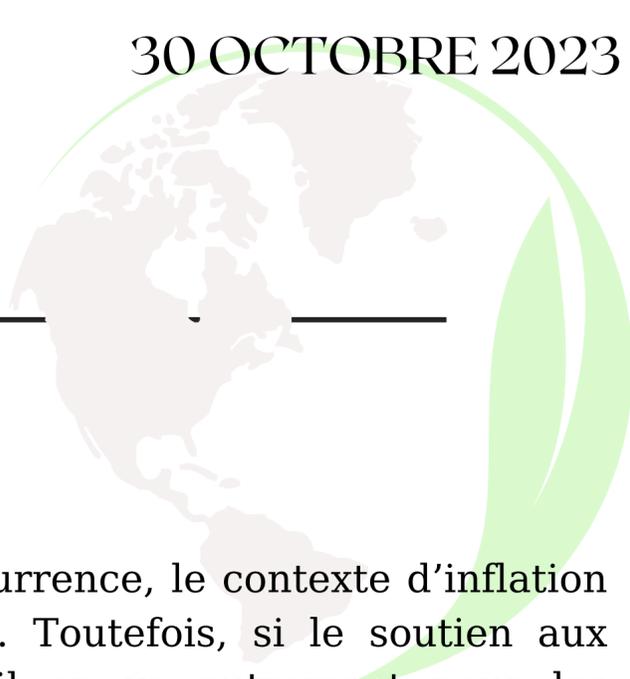




GREEN DEAL

INDUSTRIES,

SANS ERREUR D'ARBITRAGE



Pour Didier Reynders, Commissaire européen à la justice et à la concurrence, le contexte d'inflation énergétique justifie une intervention en faveur des consommateurs. Toutefois, si le soutien aux particuliers ne devrait pas faire l'objet de difficultés juridiques, il en va autrement pour les entreprises car les Etats membres doivent respecter le cadre juridique des aides d'Etat. Ce droit inhérent au marché unique se voit de plus en plus souvent remis en question. D'autant plus que l'Inflation Reduction Act américain est déjà opérationnel de l'autre côté de l'Atlantique.

- Pour qu'il y ait aide d'État, il faut réunir plusieurs conditions :
 - un transfert de ressources publiques à une entreprise, procurant un avantage, sélectif, créant ou susceptible d'affecter les échanges entre États membres.
 - Le transfert de ressource publique n'est pas nécessairement en liquidité.
 - Le simple fait qu'une entreprise ne paye pas le prix du marché grâce aux deniers publics suffit à remplir cette condition.
 - Ainsi, une entreprise qui perçoit une réduction d'impôt remplirait cette condition.
 - De même si l'entreprise paye un prix d'énergie plus faible grâce à l'intervention de l'État ou si elle occupe des bureaux propriété de l'État à un prix plus bas que celui du marché.
 - Lorsque le droit européen évoque l'Etat à l'article 107 du TFUE, il vise l'Etat au sens large.
 - Ainsi, en France, le FEDER, le FEADER, le FEAMP, les collectivités territoriales et toute entité publique répondront à la définition d'un transfert de ressources publiques.
 - Plus que la notion d'avantage c'est celle de sélectivité qu'il faut retenir.
 - Une mesure générale profitant à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité ne remplira pas la condition de sélectivité.
 - Dès lors que l'État vise une catégorie d'entreprise comme les PME, ce critère sera rempli.

- Consécutivement à la guerre en Ukraine, la Commission européenne a adopté un encadrement temporaire permettant aux États membres de déposer des régimes d'aides d'Etat autorisés jusqu'au 31 décembre 2023 par la Commission.
 - Un nouveau cadre juridique s'avère donc d'autant plus nécessaire que le Green Deal exige des investissements colossaux.
 - Les efforts nécessitent des investissements publics et une entreprise bénéficiant d'une aide publique se retrouve avantagée par rapport à ses concurrents
 - La Commission avait adopté - juste avant la guerre, le 27 janvier 2022 - ses nouvelles lignes directrices concernant les aides d'État en faveur du climat, de la protection de l'environnement et de l'énergie.
 - Ces lignes directrices sont un instrument de droit souple qui permet aux États d'appréhender le cadre d'examen des aides d'État élaboré par la Commission dans le contexte de la protection de l'environnement et de l'énergie.
 - Cet outil pourrait donc évoluer, dans ce contexte, pour assurer autonomie et énergétique, soutien aux entreprises, aux citoyens, pour assurer la réussite du Green Deal.

